



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

BTS

Question écrite n° 121614

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur l'intention de la FIEPPEC (Fédération internationale de l'enseignement professionnel en parfumerie et en esthétique cosmétique) de rénover l'examen du BTS esthétique cosmétique. Ce projet consiste à prévoir le contrôle en cours de formation réservé aux étudiants des établissements publics et privées sous contrat d'association. Ainsi les étudiants des établissements hors contrat subiraient une terrible discrimination pour l'obtention du diplôme. De plus cette rénovation prévoit une nouvelle orientation du diplôme, contraire aux besoins de la profession, en modifiant les coefficients des épreuves scientifiques et la finalité des épreuves professionnelles. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121614

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3243